

panorapresse.ouest-france.fr

Leur fille rouée de coups à l'école : ses parents se blessent mutuellement

3-4 minutes

Le tribunal de [Dieppe](#) a jugé un couple de parents auteur de violences réciproques commises à [Tôtes](#). Ces épisodes auraient été déclenchés après l'agression de leur fille à l'école.

Un problème du quotidien en a provoqué un autre et ainsi de suite, jusqu'à s'expliquer au tribunal de [Dieppe](#), vendredi 29 mai. Les derniers mois ont été particulièrement compliqués pour ce couple de [Tôtes](#). La femme de 36 ans et son mari de 38 ans, ensemble depuis 18 ans et parents de deux filles, ont été jugés par le tribunal pour des violences réciproques, mais pas que.

Cinq verres de vodka

Tout commence peu avant la fin octobre 2025. Leur petite fille est rouée de coups à l'école. Et le climat à la maison n'est pas des plus agréables, puisque les parents ont tendance à consommer trop régulièrement de l'alcool.

Après cet événement, la maman, sans permis, boit cinq verres de vodka mélangée avec du soda et prend la voiture de monsieur. Elle se rend dans le centre-bourg de [Tôtes](#) et percute violemment un véhicule. Elle sera prise en charge par les autorités. Elle avait plus de 2,3 g d'alcool dans le sang.

Après cet épisode, sous le coup de la colère et à cause de cet accident, madame met un coup de poing à son mari, lors d'une dispute. Et entre le 29 et le 30 novembre, lors d'une énième dispute, tous les deux sont alcoolisés. Le ton monte, elle le bouscule. Le mari riposte en lui assenant trois gifles sur la joue gauche, sous la présence de leur fille qui a été rouée de coups à l'école.

Et en prime, dans la fin de soirée, la mère de famille laisse des messages vocaux à sa belle-mère avec des propos insultants.

« Vous allez massacrer vos enfants »

À la barre du tribunal, le couple reconnaît l'ensemble des faits. Tous deux évoquent comme arguments « **la colère, la fatigue, par rapport à la voiture** » mais aussi vis-à-vis de ce qui est arrivé à leur fille.

Pour madame, sa colère a fini par trop s'accumuler : « **Ça a été trop** », dit-elle, avant de déclarer plus tard : « **J'ai explosé** ».

Au vu de l'ambiance à la maison, le juge craint des répercussions psychologiques pour la petite, ce que semble minimiser son père : « **Ce ne sont pas trois claques qui vont l'impacter plus que d'avoir été rouée de coups** ».

De quoi faire sortir de ses gonds le vice-procureur, qui rappelle que « **quand l'enfant voit ses parents se taper dessus, c'est tout son univers qui s'effondre. Les parents boivent et les enfants trinquent** ».

Il a songé à demander un placement des deux filles pour leur sécurité. Mais il a décidé de leur

laisser une chance, en leur faisant la morale : « **Vous emmenez vos enfants où ? Vous êtes en train de massacrer vos enfants. Je suis effaré d'entendre un discours pareil** », rugit de colère le magistrat.

Madame est condamnée à quatre mois de prison intégralement assortis d'un sursis probatoire de deux ans. Elle a l'obligation de travailler, d'effectuer des soins psychologiques et addictologiques. Enfin, elle a interdiction de conduire tout véhicule terrestre à moteur pendant trois mois.

Son mari, lui, est condamné à la même peine de prison et doit se faire soigner en addictologie et psychologie.

Maxime Cartier

Illustration

Le tribunal de [Dieppe](#) a condamné les deux parents. | Illustration